



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conditions d'attribution

Question écrite n° 7345

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Drian attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'impossibilité pour les étudiants en troisième année de postbac en lycée d'obtenir une bourse. Les services de la chancellerie ont confirmé qu'il s'agissait d'une position de principe du ministère. Or la chancellerie constate que certains établissements privés obtiennent des financements pour leurs étudiants, dans le même cadre. Il lui demande donc quelle solution pourrait être envisagée pour remédier à une situation qui met en cause la poursuite d'études pour les étudiants d'origine modeste.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale de la recherche et de la technologie accorde conformément à la réglementation en vigueur des bourses d'enseignement supérieur aux étudiants préparant des diplômes nationaux. Ainsi les étudiants préparant, après un DUT ou en BTS, le diplôme national de technologie spécialisé (DNTS) créé par arrêté du 4 novembre 1994 peuvent bénéficier de ces aides. Par contre, les étudiants qui après un DUT ou un BTS effectuent une spécialisation en un an ne débouchant pas sur l'obtention d'un diplôme national sont exclus du système d'aides. Cette année supplémentaire de formation est souvent mise en place et financée en partie par des collectivités territoriales, des chambres de commerce et d'industrie, des entreprises, et il est conseillé aux responsables de ces filières de s'assurer auprès de leurs partenaires d'un financement permettant l'octroi d'une aide aux étudiants les plus défavorisés. Toutefois, les intéressés peuvent solliciter un prêt d'honneur auprès des recteurs d'académie, dans la mesure où il s'agit d'étudiants en formation initiale. Ce prêt, exempt d'intérêt et remboursable au plus tard dix ans après la fin des études, est attribué par un comité académique spécialisé, en fonction des crédits disponibles et de la situation sociale du candidat.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Drian](#)

Circonscription : Morbihan (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7345

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 1997, page 4429

Réponse publiée le : 23 février 1998, page 1042